



REGLEMENT DU  
CHAMPIONNAT NEUCHATELOIS  
DE DRESSAGE

6 février 2015

## 1. Qualification

- 1.1. La participation à la finale du Championnat neuchâtelois de Dressage est ouverte à tous les cavaliers membres d'une société affiliée à l'AEN.
- 1.2. Être en possession du brevet et/ou de la licence R de dressage.
- 1.3. Pour participer à la finale, la paire cavalier-cheval doit avoir pris le départ au moins une fois en FB 05/40 ou au-dessus, lors d'une manifestation officielle, durant les deux dernières années précédant celle de la finale.
- 1.4. La participation à un autre championnat cantonal dans la même discipline est exclue.

## 2. Finale

- 2.1. La finale se déroulera sur une place du canton, selon le tournus habituel.
- 2.2. La finale se dispute sur 2 épreuves S (spéciales). La finance d'inscription pour la participation au deux épreuves est de 100.-. La participation de la finance à la seconde épreuve (en fonction de la finance de la première épreuve) sera remboursée aux cavaliers non-qualifiés.
- 2.3. La première épreuve qualificative est une épreuve « à la carte » cat. FB/L et possède son propre classement. Cette épreuve est également ouverte à des cavaliers ne participant pas au Championnat.

Les cavaliers montant pour la Finale doivent présenter leur première reprise dans l'épreuve « à la carte » soit :

- FB 07/40 ou FB 08/60  
Pour les paires n'ayant pas dépassé les points ranking (SoP) maximum autorisés en FB par le règlement FSSE lors du délai d'inscription.
- L 13/40 ou L 14/60  
Pour les paires ayant dépassés les points ranking (SoP) autorisés en FB, et n'ayant pas plus de points que ceux autorisés en L par le règlement de la FSSE lors du délai d'inscription.

- 2.4. La seconde épreuve est intitulée « Finale du Championnat Neuchâtelois de Dressage » et mentionne le sponsor officiel.

Les 50% (mais min. 12) des meilleurs cavaliers de la 1<sup>ère</sup> épreuve, et participant à la Finale, prennent part à la deuxième épreuve.

Les cavaliers montent les reprises suivantes :

- FB 09/40 ou FB 10/60  
Pour les paires FB.
- L 15/40 ou L 16/60  
Pour les paires L.

- 2.5. Le classement final se fait par l'addition des pourcentages des deux épreuves. En cas d'égalité le résultat de la deuxième épreuve départage.

### **3. Prix**

3.1. Les prix minima sont les suivants :

1er rang :	Fr. 250.-
2ème rang :	Fr. 200.-
3ème rang :	Fr. 160.-
4ème rang :	Fr. 130.-
5ème rang :	Fr. 110.-
6ème au dernier rang :	Fr. 100.-

3.2. Chaque participant recevra une plaque d'écurie et un flot, tous deux aux couleurs neuchâteloises, à charge de l'organisateur.

### **4. Litiges**

4.1. En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par celui-ci, le comité de l'AEN (bureau + DT) a tout pouvoir de décision, sans recours possible.

### **5. Approbation du présent règlement**

5.1. Ce règlement a été approuvé par l'Assemblée de l'AEN du 6 février 2015 et entre en vigueur avec effet immédiat.